



# Oubli du plombier à la construction dans le vide sanitaire

Par **eloo14**, le **21/03/2015** à **06:34**

Bonjour à tous!

Je viens vers vous car j'ai besoin d'un petit conseil pour savoir quels recours je peux avoir envers mon constructeur pour "un oubli" je vous explique. Nous avons fait construire notre maison il y aura 4 ans au mois d'août. Après avoir fait quelques économies, nous décidons de faire notre terrasse. Nous faisons intervenir un professionnel qui au moment de terminer le coffrage, nous signale qu'il a un souci dans notre vide sanitaire qui est pleins d'eaux usagées. Immédiatement je contacte mon constructeur qui me parle de garantie dépassée (la biennale) mais accepte quand même de se déplacer pour constater les dégâts. A son arrivée, ce monsieur regarde et voit immédiatement de quoi il s'agit, c'est le raccord de tuyau de la cuisine qui n'a pas été fait (le tuyau d'un mètre se trouve sur le sol dans l'eau croupie). Il me dit que quelqu'un est descendu dans notre vide sanitaire pour couper le tuyau (la blague [smile7]) En fait ce tuyau n'a jamais été manchonné par le plombier, un oubli ça arrive mais pourquoi mon constructeur ne l'avoue t'il pas? Sa réponse me parait tellement aberrante. Quels sont les recours à envisager? Merci d'avance pour votre réponse. Bonne journée